



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération communautaire n°29/CCT/23 du 13 novembre 2023 portant modification du budget principal de l'exercice 2023 - DM n°2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĒAMANU

En sa séance du 13 novembre 2023, convoqué par lettre n° 70/23/CCT du mardi 07 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHĒAMANU.

Monsieur Fabien RIMA est nommé, conformément à l'article L2121-15 du CCCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 17 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A :
1	ALPHA	Tearii Te Moana	Président	X		
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président		X	Tearii Te Moana ALPHA
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN	Tetuanui	4ème Vice-Président	X		
6	FANAURA née HIRIGA	Saindy	Députée titulaire		X	Anthony JAMET
7	SANGUE	Alain	1er Délégué		X	Edward PARAU
8	RIMA	Fabien	2ème Délégué	X		
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué	X		
11	DOOM	Tamatoa	Député titulaire		X	Namoeata BERNADINO née POROI
12	TAHUAITU	Richmond	Député titulaire	X		
13	VERGNHES	Clément	Député titulaire		X	Sonia TAAE née PUNUA
14	METUA	Pierrot	Député titulaire		X	Mapuna DOMINGO
15	PAPAURA	Gervais	Député titulaire	X		
16	LENOIR	Patricia	Députée titulaire		X	Gervais PAPAURA
17	TEHOTU	Abel	Député titulaire		X	Tera TEINAURI
18	TEINAURI	Tera	Député titulaire	X		
19	THUILLIER	Michel	Député titulaire		X	Tamatoa TAGAROA
20	TEIKIOTIU	Anne	Députée titulaire		X	Timeri CHOUNE née VANAA
21	SANRAS	Bruno	Député titulaire		X	Fabien RIMA
22	OITO	Pierre	Députée titulaire	X		
23	SAINT- SAENS née TAURAAATUA	Charline	Députée titulaire	X		
24	MATI	Arthur	Député titulaire	X		
25	TUPANA née POAREU	Roniü	Députée titulaire		X	Jonathan TARIHAA

Indication sur le résultat du vote :

Présents	17
Votants	25
Abstentions	0
Pour	0
Contre	0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĒAMANU

- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes TEREHĒAMANU regroupant les communes de Pāpara, Teva i Uta, Taïarapu-Ouest, Taïarapu-Est et Hitia'a O Te Ra ;
- **VU** les statuts de l'association « Agence d'aménagement et de développement durable des territoires de la Polynésie française » ;
- **VU** l'article L 2321-2-27, L 2321-3 et R. 2321-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la délibération communautaire n° 04/CCT/23 du 24 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;
- **VU** la délibération communautaire n° 20/CCT/23 du 03 octobre 2023 portant modification du budget principal de l'exercice 2023 – DM n°1 ;
- **VU** l'arrêté n° HC 7582/DIE/FIP du 27/09/2021 portant attribution d'une dotation du FIP de 23.760.000 F CFP soit 199 108,80 € à la communauté de communes TEREHĒAMANU pour le financement de l'opération « Elaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour le territoire de la communauté de communes TEREHĒAMANU ;

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ;

En sa séance du 13 novembre 2023 ;

ADOPTÉ

- Article 1** – Sont autorisés, en dépenses de fonctionnement, au budget principal de l'exercice 2023, les crédits nouveaux tels qu'ils résultent du tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement : Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	Montants en F CFP	
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	En -	En +
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 100 000	

- Article 2** – Sont autorisés, en recettes d'investissement, au budget principal de l'exercice 2023, les crédits nouveaux tels qu'ils résultent du tableau ci-dessous :



Section d'investissement : Recettes

Chap.	Art.	Libellé	Montants en F CFP	
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	En -	En +
	28181	Installations générales, agencements et aménagements		3 500 000
	28182	Matériel de transport		800 000
	28183	Matériel de bureau et matériel informatique		850 000
	28184	Mobilier		350 000

Article 3 - Le budget total est arrêté :

- ⇒ En section de fonctionnement pour le montant de 325 943 835 F CFP ;
- ⇒ En section d'investissement pour le montant de 342 798 257 F CFP en recettes et pour le montant de 270 668 721 F CFP en dépenses.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 - Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 13 novembre 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,


Fabien RIMA



Teuriri Moana ALPHA


Communauté de communes TEREHEAMANU


 PK 50 côté montagne BP 8485 | 98719 Taravao Centre - Talarapu-Est (+689) 40 54 95

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200094803-20231113-DEL_29_CCT_